L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 23 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

GROCERIE ET CAFÉ à vendre dans le 2nd District. S'adresser à J. H. H., bureau de "l'Abeille." 21 mars—4 f.

DEMANDES.

ON désire louer une maison meublée composée de 4 à 6 chambres, en ville ou dans les environs. Pour s'entendre, écrire à M. J. Echagüe, rue des Remparts, 66.
23mars—3f

LEÇONS de piano et de français.—Madame Serres, de Paris, élève de Marmontel, du Conservatoire de Paris, reçue institutrice devant l'académie de la Seine, munie des meilleurs certificats de familles de Mexico, qu'elle vient de quitter à cause de son climat, offre de donner des leçons de piano, de français, histoire, géographie, etc., aux meilleures conditions. S'adresser 67 rue Dauphine.

Monsieur Serres, Français, comptable, désire trouver une place de comptable, caissier, teneur de livres, etc. Références des premières maisons de commerce de Mexico. Correspondance française, anglaise, espagnole. S'adresser 67 rue Dauphine. 17 mars—10t—t12 l

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirée le 31 décembre 1885.

DÉPARTEMENT DE L'EXECUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 août 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1884, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 13e jour de janvier 1885, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$298,250 00
Montant des timbres judiciaires retirés du bureau de l'Auditeur des Comptes publics par l'Agent Fiscal pendant l'année 1885, cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13e jour du mois de janvier 1885. Cent soixante-neuf mille soixante-cinq piastres et vingt-trois cts	$169,065 23
Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal du bureau de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année 1885. Cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante piastres	$198,250 00
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal pendant l'année 1885. Trois cent soixante-sept mille trois cents quinze piastres vingt-trois cts	$367,315 23
Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal du 1er janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement. Quatre-vingt mille sept cent trente-cinq piastres quatre-vingt-six cts	$93,735 86
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat le 31 décembre 1884, ainsi qu'il appert de l'exposé susdit du 13 janvier 1885, dix mille six cent six piastres, quatre-vingt-sept cts	$10,606 87
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, cent mille piastres	$100,000 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent fiscal, le 31 décembre 1885, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres trente-sept cts	$273,579 37
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, dix mille six cent six piastres quatre-vingt-sept cts	$10,606 87
Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, trois cent quatre-vingt quatre mille cent quatre-vingt-six piastres vingt-quatre cts	$384,186 24

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1885, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

Articles de bureaux fournis aux différents officiers de la Paroisse d'Orléans qui y ont droit en vertu de l'Acte précité No 136 de 1880, cinq mille cent soixante-quatre piastres cinquante-quatre cts	$ 5,164 54
Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit du 1er jour de janvier 1885 jusqu'au 31 décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre piastres quarante-cinq cents	$94,304 45
Remboursement du montant émis en vertu de la section 13 de la loi 136, session régulière de 1880, quatre-vingt-six piastres quarante cents	$86 40
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1885 au 31ème jour de décembre 1885, inclusivement, quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante-cinq piastres trente-neuf cents	$99,555 39

{ L S }

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, le cinquième jour du mois de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'espagnol et d'Allemand appris ... 17 Aout—

SIGNAUX D'INCENDIE.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boites.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

Succession de William B. Koontz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,404.—Division "E."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve William B. Koontz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 mars—16,20,25.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
1 Lot de	10,000,.....	10,000
2 Lots de ...	6,000,.....	12,000
5 Lots de ...	2,000,.....	10,000
10 Lots de ..	1,000,.....	10,000
20 Lots de ...	500,.....	10,000
100 Lots de ...	200,.....	20,000
300 Lots de ...	100,.....	30,000
500 Lots de ...	50,.....	25,000
1,000 Lots de ...	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose: Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,
Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.
D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.
Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février je n'en ai plus pris.
ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en a qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici:

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.
"W. R. MANDEVILLE, D. M.
"483 rue Magazine

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MME REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL:

AU MAGASIN DE

ANGELO M. & JOSEPH SOLARI

Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.
Et chez **M. J. VERGNOLLE,**
12 avril— 45 Decatur

ASSURANCES.

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS,
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—		
On fire risks		$232,018 08
On marine risks		13,821 98
On river risks		14,786 77
Total premiums		$260,626 83
Less unearned premiums		72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885		$188,309 83
LOSS PAID.		
On fire risks	$88,486 91	
On marine risks	2,490 26	
On river risks	7,579 44	
Taxes and expenses, less interest	28,786 34	
Reinsurances and return premiums	28,632 98	
		$155,975 93
Profit		$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge	124,446 06
Bills receivable	56,228 22
Premiums in course of collection	30,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company	11,362 50
Judgments	4,335 00
Cash on hand	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribe before me the 9th day June. 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu		$495,464 05
Primes sur risques de mer		41,553 52
Primes sur risques de rivière		9,908 38
		$546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885		152,925 00
		$699,850 95
A déduire:		
Primes remboursées et réfaction (Rebate)	$24,640 18	
Réassurances	107,189 75	
Primes sur risques non terminés	136,280 00	
		268,109 93
Primes nettes acquises		$431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		49,041 56
		$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu	$295,817 06	
de marine	23,755 20	
de rivière	3,112 66	
Pertes non ajustées	75,500 00	
	$398,184 92	
Commission d'agences	75,402 41	
Dépenses d'agences	8,865 20	
Taxes et licences	3,002 89	
Dépenses de bureau	28,172 46	
Dépenses casuelles	3,496 72	
		$517,124 60
		$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885	$15,000 00	

ACTIF.

Argent en caisse	$36,120 33	
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	86,100 00	
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0	71,400 00	
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	52,000 00	
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	57,055 60	
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00	
		$317,675 93
Primes en voie de recouvrement		17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe		54,632 74
Prêts sur hypothèque		54,871 34
Effets à recevoir		2,885 00
Bons, actions et autres valeurs		12,819 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
		$469,077 98

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00	
Dividendes non réclamés	2,640 00	
Pertes non réglées	75,500 00	
Primes sur risques non expirés	136,280 00	
		$514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
20 janv—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI 23 mars, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 23 mars—

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 25 mars 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St Bernard,

La vacherie de M. Laurent Duchein se composant de 16 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres fraîches en lait et sur le point de vêler.

1 taureau, un buggy, 4 cochons, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions, jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100 à 6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
23mars—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Troisième District de cette ville, conformément à un plan déposé au bureau du Shérif Civil.

Veuve Clémence Berniard vs. Veuve Mary Perpinana, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 15,426.

Et Jules V. Charpentier vs. Mme Mary McKay, femme de Luther E. Davis et son mari—No. 16,638.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

Dix certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 643, borné par les rues Espagne, St Avid maintenant Claiborne St-Jean-Baptiste, maintenant Robertson et l'avenue Washington, désignés sur un plan fait par Arthur DeArmas, député voyer de ville, le 1er février 1886, (une copie du dit plan dûment certifiée est déposée au bureau du Shérif Civil pour référence) par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I et K, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, comme suit:

Le lot A, mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Le lot B, touche au lot A, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot A, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C.

Le lot C, touche au lot B, et mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington, trente-deux pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds un pouce sur la ligne qui le sépare du lot B, et la même profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D.

Le lot D, touche au lot C, et mesure trente-deux pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot E mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, entre lignes parallèles et égales.

Le lot F touche au lot E et mesure trente-six pieds, onze pouces de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent cinq pieds sur la ligne qui le sépare du lot G par une première profondeur de quatre pieds onze pouces dans le fond sur une ligne parallèle avec la rue Espagne et s'étendant vers la rue St Avid maintenant Claiborne, puis une autre profondeur de trente pieds par une autre largeur de trente-deux pieds dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Espagne et s'étendant vers la rue St. Avid, maintenant Claiborne.

Les lots G, et H, se touchent et mesurent comme suit: le lot G, mesure vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales, et le lot H, mesure trente-deux pieds de face à la rue Espagne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot I, mesure trente pieds de face à la rue St Jean-Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Le lot K, mesure trente pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, maintenant Robertson, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles et égales.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 mars—23,30—avril 6,13,20,24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Kelting vs. Mlle Extina Vandergriff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,261—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro vingt-six, sur le nouveau plan du Septième District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clinton, Millaudon, Wall et Ester. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize, sur un plan de Wm Forsbey en l'année 1858; une copie est annexée à la vente faite à John C. Back, le 17 août 1875, pardevant Ernest Commagère, notaire, et mesurant chacun trente pieds à la rue Wall, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds huit pouces six lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro onze forme l'encoignure des rues Wall et Clinton.

Etant la même propriété qui a été acquise par la dite Mlle Extina Vandergriff du plaignant, selon acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 8me jour d'octobre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—2,6 avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Bowman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,221—Division D—Attendu que Mme Vve Henry Bowman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Bowman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21mars—21,26,30

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 17,231—Division D. Attendu que Timothy O'Regan, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession du feu Daniel O'Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mars—21,26,30.

Succession de John Dinnies.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 14,160—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Duvigneaud, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mars—20,24,28.

Succession de Eben W. Dorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,183—Division A—Attendu que Cicero H. Dorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eben W. Dorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN,
18 mars—18,23,27 Greffier.

Succession de Charles Feinour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,160—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. Administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Feinour, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
17 mars—17,21,26 Greffier.

Succession de Antoine Crespin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,175—Division D—Attendu que John R. Laskey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Crespin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
16mars—16,20,25. Greffier.

Succession de Pierre Némours Lauve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,636—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Pierre Némours Lauve, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier,
18 mars—18,23,27.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—C. H. Allen vs. ses créanciers—No 16,252, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Columbus H. Allen, individuellement et comme membre de l'ancienne maison Allen & Syme, soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 26e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de déterminer et fixer les termes et conditions d'après lesquels les propriétés rendues dans cette affaire et restant non-vendues seront vendues et qu'avis en soit donné aux créanciers.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1886.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN,
17mars—3f au 26 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélemy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthelemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.
Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de février 1886, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Lucie Huet Herbelin vs. Jules Herbelin.—No 16,536.—Sur motion de P. L. Fourchy, avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 4 février 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et, conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Lucie Huet Herbelin et contre le défendeur Jules Herbelin, son époux, décrétant une dissolution de la communauté des biens et acquets, et une séparation de propriété entre elle et son dit époux. Il est en outre ordonné qu'il y ait jugement contre son dit époux, Jules Herbelin, le défendeur, pour la somme de deux mille cinquante piastres, avec intérêt légal du 19 avril 1879, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès.
(Signé le 23 février 1886.)
W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 13me jour de mars, de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.
CHAS. PARENT.
Député-Greffier.
18 mars—3f en dix jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. Leurs Créanciers—No. 16,935—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci dessus enliassée, et les tableaux annexés, et les affidavits accompagnant le même, et la Cour étant satisfaite que les débiteurs pétitionnaires s'étant conformés à la loi; la cession de tous les biens sous la raison sociale de Scannell & Lafaye, et de John O. Scannell et John A. Lafaye, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent accepté au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le 29me jour de mars 1886, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, à 11 heures A. M., pour élire un syndic et voter pour ou contre la décharge de la dite raison sociale et les dits membres individuellement: il est de plus ordonné que toutes les procédures contre les personnes et contre les biens des dits débiteurs insolvables soient suspendues.
Il est de plus ordonné que la réunion des dits créanciers soit autorisée pour fixer les termes de la vente de la propriété, droits, crédits et effets des débiteurs, et de déterminer si le syndic nommé par eux donnera cautionnement, et pour quel montant.
Il est de plus ordonné que E. D. White, Esq., avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 fév—au 29 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Dorhauer vs ses créanciers—No 17,187 division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dorhauer soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey notaire en cette ville, LUNDI, le 19me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M. dans le but de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et aussi sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
18 mars—au 19 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—François Guéble vs. ses créanciers—No 17,222, Division E—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés faite par François Guéble soit acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit Guéble soient suspendues; qu'un meeting des créanciers dudit Guéble soit convoqué pardevant Omer Villere, notaire, le MERCREDI 21 avril 1886 à 2 heures P. M.
Que, Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dudit Guéble.
Nlle-Orléans, 18 mars 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
19 mars—1 f p sem—pend 4 sem

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hercules Housah vs ses créanciers—No 17,208, Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Hercules Housah soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1880, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 17 mars 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 mars—4 fen 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., Esq., notaire en cette ville, le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
M. A. McDONNELL, Député Greffier.
25 fév—3f au 30 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin's Son & Co. vs Leurs Créanciers—No. 16,892. Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de J. P. Sarrazin's Son & Co., et les membres individuellement de ladite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, Esq. notaire en cette ville, le MERCREDI, 24ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application desdits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. Grandpré, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 février, 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 fév—3f au24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient se présenter; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,166, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence sur la rue Franklin

Succession d'Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

No 16,720.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 mars 1886, il sera vendu, à l'encan—

Le lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Thalie et Erato, désigné comme lot No 10 et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 5/8 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 963 rue Franklin.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
16 mars—16,27—avril 3,10,17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John McCloskey vs. Norflet Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,909—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, MARDI, 13 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, a savoir:

Deux terrains situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Lopez et Salcedo, et désignés par les numéros neuf et dix, conformément à un plan dressé par Castaing & Celles, en date du 20 mars 1866, et déposé comme référence au bureau de E. Bienvenu, notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Le lot numéro neuf, trente pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Lopez; et le lot numéro dix, trente pieds onze pouces de face à la dite rue Lopez, sur une profondeur, chacun, de cent deux pieds neuf pouces et quatre lignes.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit défendeur a achetée comme suit, à savoir: Lot numéro neuf, acheté de Isaac Boone, conformément à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ex notaire en cette ville, à la date du 19 août 1869; le lot numéro dix a été acheté de John McManus, d'après un acte passé par devant W. J. Castell, ex-notaire, à la date du 11 juin 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—12,19,26—avril 2,9,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. R. Chevalley vs. F. J. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de F. J. Syme, défendeur, dans les dix actions du capital du Gulf Rice Milling Co.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 mars—19,23,27,30

John Mullen vs. Veuve Michael Lyons, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,376—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, daté le 29 avril 1871, une esquisse exacte du dit plan est annexée à un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex notaire en cette ville, le 16me jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine cinquante-deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, un pouce et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds six pouces de profondeur et face à la rue Girod; le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Girod et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,24,31—avril 7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil, du magasin en briques ou local No 42 Fulton et 41 rue Front.

La banque des Citoyens de la Louisiane vs J. E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,760—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 6 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot numéro onze, sur un plan dressé par J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant voyer, en date du 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Front, vingt trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce et trois lignes de profondeur et cent seize pieds six pouces sur le côté de la ligne du lot numéro douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances y appartenant. Les dites bâtisses sont connues comme le magasin en briques ou local No 42 rue Fulton et No 41 rue Front.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 mars—5,12,19,26—avril 2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur et de bâtisses dans le Troisième District.

Succession de George Schwab.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,945—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No deux dans l'îlet borné par les rues Elmire, Rempart, Désiré et Bourgogne, ... Crapaud ... le dit lot mesure vingt-six pieds onze pouces de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds et sept pouces entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 fév—25—mars 5,11,18,27,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre de valeur dans l'îlet borné par les rues Philip, Soraparu et Water ou débarcadère public, et la rue Levée—avec les améliorations et machines, etc., ainsi que le droit de patente et franchises.

E. F. Del Bondio vs. Southern Manufacturing and Exporting Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,024—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Soraparu, Water ou débarcadère public et Levée, désigné comme ilet "D," sur un plan de la ville de Lafayette, fait par Hugh Grant, déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire en la paroisse de Jefferson. Les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze, et mesurent comme suit, savoir:

Les lots onze et douze mesurent chacun vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, la même façade sur la rue Water ou débarcadère public sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro treize mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, vingt-cinq pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quatorze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Water, la même façade sur la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds plus ou moins. Le lot numéro quinze mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et quatre lignes de face au débarcadère public sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et six lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze et quatre-vingt-dix pieds un pouce sur l'autre côté.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Wm S. Brown par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 8 avril 1881. Ainsi que toutes les machines et installations qui s'y trouvent attachées à la dite propriété.

2° Et le droit de patente et franchises de la dite compagnie, défendeur dans cette affaire acquis du Commercial Manufacturing Company Consolidated of New York City et autres, par acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 13 avril 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,24,31—avril 7,14,17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Philippe Mailles vs. N. Kieffer.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,698.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, sur la propriété du défendeur, à l'encoignure des rues Conti et Marais, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une grande citerne, six cents bouteilles vides plus ou moins, quatre barils vides, un pupitre, une petite citerne, un lot de mesures, un fourneau et un alambic en cuivre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23 mars—23,30—3 avril

J. J. Weckerling vs Mme F. H. Erthel.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,778—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, VENDREDI 2 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de ménage, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
23 mars—23,27—avril 2.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Martha Ann Case, veuve de Don Carlos Case, vs. la succession de J. E. Hickock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,908—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le 7e district de cette ville, et désignés comme lots un, deux et trois de l'îlet No 22 R, lequel est borné par les rues First (ou St-Charles), Short, Hampson et Washington. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue St Charles sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et ilet que les lots ci-dessus et faisant partie du lot No onze, d'après le plan No 65 déposé au bureau de feu de Selim Magner, notaire de cette ville. La dite portion de terre mesure trente-cinq pieds de face à la rue Short sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout ayant été acquis par feue Mme J. E. Hickock de Mme Don C. Case d'après acte passé devant Wm H. Pascoe, notaire, en date du 21 février 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16mars—16,23,30 av 6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ed. Larue & Cie vs Henri Viavant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,621.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI 30 mars 1886, à 12 A. M., la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1.—Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St Philippe désigné comme lot No vingt et un, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent-soixante-neuf pieds entre lignes parallèles. Acquis de Z. Bruenn d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 117, folio 841.

II. Les morceaux de terre suivants situés dans cette paroisse sur le chemin Gentilly, à une distance de six milles plus ou moins plus bas que la rue des Champs-Elysées.

1° Un morceau de terre mesurant un arpent et vingt pieds de face sur le côté sud du Chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. Enregistré au bureau des aliénations, Livre 113 fol 264.

2° Un morceau de terre mesurant trois arpents et demi de face sur le côté nord du Chemin Gentilly sur une profondeur de vingt arpents. Acquis. Enregistré au bureau des aliénations Livre 111 fol. 801, Livre 110 fol. 700, Livre 111 fol 1007.

3° Un morceau de terre mesurant trois arpents de face au côté nord du chemin Gentilly sur vingt arpents de profondeur. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 930—Livre 109, fol. 917.

4° Un morceau de terre mesurant quatorze arpents de face sur les deux côtés du chemin Gentilly, sur une profondeur de vingt arpents. La dite propriété est contiguë à la plantation Michon. Acquis de Marie C. Jacques, le 17 avril 1883. Enregistré au bureau des aliénations, livre 116, fol. 959.

—ET AUSSI—

Cinq (5) vaches.
Trois (3) chevaux.
Deux (2) mulets.
Trois (3) charrettes.
Un (1) wagon.
Et un lot d'outils sur la dite II propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27fév—27—6,13,20,27,30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Charles Mooney vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,077—En vertu d'un ordre de vente de ... à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 avril 1886 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues ... Julia, maintenant Florida Landing, Frenet anciennement Pine, et Cypress, et désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par L. Reizenstein, voyer, en date du 31 mai 1858, déposé en l'étude de Theodore G. Stark, ancien notaire de cette ville, comme ... Le dit lot mesure vingt-six pieds de face à la rue ... sur une profondeur de cent vingt cinq pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Acquis par Charles Mooney de Henry Rieske conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 9me jour de décembre 1876.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans la susdite affaire.
16mars—16,23,30,av 6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lafayette Fire Insurance Co. of New Orleans vs Mme Mary ... femme de James Work et James Work son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,553—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Laurel, Constance et St ... désignés par les numéros cinq et six, conformément à un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire, le ... jour d'octobre 1869.

Les dits lots mesurent comme suit: Le lot numéro un formé l'encoignure des rues Ste Marie et Laurel et mesure trente-sept pieds cinq pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade à la rue Ste Marie de cinquante-huit pieds neuf pouces et six lignes, et le lot numéro deux touche au lot numéro un et mesure vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cinquante-huit pieds neuf pouces et six lignes.

Etant la même propriété que la dite Mme Marie Shaeffner (Schmelfner) a acquise de E. Tardy et autres, conformément à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, en date du 6 octobre 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3,10,17,24,31—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

James R. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés par un certain plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir:

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt-et-un pieds un pouce sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq. Le lot numéro cinq mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue New Levee et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-et-un pieds sur la ligne qui la divise du lot numéro quatre et cent vingt-et-un pieds un pouce et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout au pied américain.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—18,25—avril 1,8,15,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles de valeur, &c. au No 166 de la rue Douane.

Lafitte & Dufilho, agents de Mme Veuve Louis Jerrison et als vs Eva Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu du local No 166 rue de la Douane, comprenant un fort lot de meubles de valeur, installations, effets mobiliers divers, &c, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19mars—19,23,27,31.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph A. Quintero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 17,140—Division A—Attendu que Lamar C. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Quintero, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 mars—14,19,23.

Succession de Mme Amelia Gerardy, femme décédée de Jacob Koenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,051—Division "C" Attendu que Jacob Koenig a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Amelia Gerardy, femme de Jacob Koenig, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6,11,24.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin double en briques à trois étages.

No 257 rue South Peters, entre les rues Delord et Calliope.

Succession de Samuel Laycock, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C daté le 17 février 1886, Dossier No 15,374, dans l'affaire de la succession de Samuel Laycock, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ou block triangulaire, borné par les rues Nouvelle Levée ou South Peters, Calliope et Triangle, désigné par le No 3 et mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue South Peters ou Nouvelle Levée sur une profondeur de 35 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée, adjacente à et le séparant du lot No 2; puis 37 pieds 9 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, le séparant aussi du lot No 2, puis faisant face à la rue Triangle, 22 pieds 11 pouces, et une profondeur de 48 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Triangle, et le divisant du lot No 4, puis une autre profondeur de 48 pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Nouvelle-Levée et faisant face sur une allée en commun, au point de départ sur la rue Nouvelle-Levée, le tout en mesure américaine, d'après un plan à l'endroit de la vente et d'après un autre plan aussi de A. De Armas, voyer, daté le 10 mai 1878.

Les améliorations consistent en un **magasin en briques à trois étages** faisant face aux rues Nouvelle-Levée ou South Peters et Triangle, et connu comme le No 257 rue South Peters et occupé par une fonderie.

Conditions—Comptant au moment de passer les titres, 10 0/0 devant être payé sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 fév—21,28—7,14,21,27 mars

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Martin Schilder et épouse.—Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, No 298.—Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la dite Cour, en date du 15 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le quart Sud-Ouest de l'îlet No 16, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Carrollton, dans la paroisse de Jefferson Etat de la Louisiane, ayant 145 pieds de face à la rue Cooper sur une profondeur de 155 pieds sur la rue Dakin, le dit îlet est borné par les rues Cooper, Dakin, Upperline et Addison, conformément à un plan de B. Buisson, voyer, en date du 10 mai 1857, déposé au bureau du Recorder de la dite paroisse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mars—18,27—avril 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE

Articles de tailleurs, Draps, Casimirs, etc., etc.—Dans l'affaire de

Auguste Meyer contre ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 17,166.

Vente par le Syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 29 mars 1886, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No 11 rue du Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 15 mars 1886, je procéderai à la vente de ce qui suit, savoir:

Le contenu de l'atelier de tailleurs No 11 rue du Camp, consistant en partie de vêtements confectionnés, draps, casimirs, garnitures, etc., etc.

Le tout conformément au tableau enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
16 mars—16,23,29

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Geddes.

L'emplacement de la propriété de l'Hôtel Southern, détruite par le feu, à l'encoignure des rues Carondelet et Julie. Cette propriété de choix pour résidence. Nos. 189 et 191 rue Julie touchant à la rue Carondelet.

Vente en partage.

Mme Mary Henry et als. vs. Les Mineurs Geddes.

No 15,985—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un jugement de partage rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, le 18 décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:

1° L'emplacement de l'Hôtel Southern incendié, à l'encoignure nord-est des rues Carondelet et Julie, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Julie et Girod, le terrain mesure 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 70 pieds sur la rue Carondelet de 95 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur sur une profondeur de 43 pieds, 4 pouces et 6 lignes, en commun avec le lot et autres, et ouvrant sur la rue Carondelet.

2° Deux résidences en briques à deux étages Nos. 189 et 191 rue Julie, dans l'îlet borné par les rues Julie, Girod, Carondelet et St. Charles, le terrain se composant de deux lots mesurant 21 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et l'autre lot mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot de terre sur lequel se trouvait l'emplacement de l'Hôtel Southern détruit par le feu ci-dessus décrit ont l'usage d'une allée dans le fond de 5 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet en usage avec les autres lots dans l'îlet et les propriétaires de l'encoignure.

Les améliorations comprennent sur chacun des lots une résidence en briques à deux étages avec corridors et installation pour résidence et comme s'étendant pour appeler l'attention des acquéreurs de propriétés.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, à partir du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, aussi les clauses pénales de 5 pour cent pour honoraires d'avocat pour assurer le paiement des billets; les acquéreurs devront verser pour toute leur valeur et les polices transférées au porteur des billets jusqu'à leur paiement final. Ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les dites propriétés pour l'année 1886 en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James B. Woulfe, notaire.
14 mars—14,20,27—avril 3,10,17.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Front, vingt-trois pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques ou local No 42 rue Fulton et 41 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 avl 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs. James J. Woulfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No. 16,825.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mars 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras et formant l'encoignure des rues Lafayette et Freret et mesurant trente un pieds de face à la rue Lafayette, trente-un pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et six lignes sur la rue Freret et cent six pieds six pouces et une ligne sur l'autre côté, le tout plus ou moins. Le dit lot ou portion de terre formant tout le lot numéro sept et une partie du lot numéro six que le touche, lesquels lots sont désignés comme tels sur un plan dressé par Louis H. Pillé, voyer, en date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville, pour référence. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Wm. C. Joanen, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 24 avril 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26fev—26—5,12,19,26,30mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage avec un grand terrain No. 193 rue Derbigny, entre Dumaine et St-Philippe.

Veuve Marie Evelina Léaumont et als. vs. Marie Corinne Léaumont.

No 16,427—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale,—SAMEDI, 3 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 11 février 1886 et signé le 17 février 1886, et en vertu d'un ordre en date du 25 février 1886 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Roman et Derbigny et mesurant conformément au plan d'Edgard Pilie, architecte, du 26 février 1886, 45 pieds 3 pouces et 2 lignes au pied américain de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 7 pouces sur chaque des côtés et 44 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 7 chambres, galeries de côté, gaz dans toute la maison, lieux d'aisance, cave, puits, grand terrain, etc., etc., et porte le numéro municipal No 193, Derbigny.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un crédit d'un an et deux ans au gré de l'acquéreur, les billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final et les bâtisses seront assurées pour ... pleine valeur et la police transférée au vendeur ou autre porteur des dits billets jusqu'à paiement final des dits billets; en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, l'acquéreur aura à payer les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent sur le montant en litige en sus la portion au crédit du dit prix sera garantie par hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les taxes de l'année courante seront payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant T. Guyol, notaire, au frais de l'acquéreur.
27fév—27—6,13,20,27 mars—3avril.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence confortable pour famille, No 62 rue St. Philippe.

Succession de E. Heidingsfelder, décédé.

Vente à l'encan.

PAR LEVY HEIDINGSFELDER exécuteur testamentaire—MARDI, 20 avril 1886, à midi, au local No 62 rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", rendu le 6me jour de mars 1886, Dossier No. 16,205, dans l'affaire de la succession de E. Heidingsfelder, décédé, pour payer les créanciers, à l'encan il sera vendu.

Cette résidence confortable comme No 62 rue St Philippe, qui peut être inspectée avec un permis de MM. Kernan & Levy ou de l'exécuteur testamentaire, se composant d'un lot de terre qui est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Royale et Bourbon et mesure à peu près 30 pieds sept pouces de face à la rue St Philippe sur une profondeur irrégulière de cent soixante-sept pieds 35, 8 pouces et 4 lignes; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de J. A. Celles en date du 12 janvier 1859, étant la même propriété acquise par le feu E. Heidingsfelder de la succession de O. C. Depas, le 29 mars 1869, par acte passé pardevant A. Grima, notaire.

Conditions—comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 mars—19,26—avril 2,9,16,20.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété centrale du Deuxième District.

Emplacement d'affaire ou de résidence.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 27 mars 1886 à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu—Les deux résidences en briques à un et deux étages avec dépendances ... de la bâtisse principale ... et avant des appartements ... au Nos 41 et 41 1/2 rue St-Philippe, côté sud entre Royale et Chartres; elles sont situées sur des lots séparés, ... rue St-Philippe, sur une profondeur de ... Mesures au pied français et seront vendus séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la partie à crédit à 1 et 2 ans spécialement garanti par privilège de vendeur et paiement 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles.

Actes de vente pardevant Jos Bendernagel, notaire. 14 mars—14,20 à la vente—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alois Wagner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," No 16,822.

Machines, "gauges," "seats", bouilloires, syphons, bouteilles à eaux minérales et autres choses, nécessaires à l'exploitation d'une fabrique d'eau de seltz et d'eaux minérales gazeuses, 4 wagons, 2 mulets, 1 cheval, etc., etc. Aussi un lot de meubles de ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 70 rue Bienville—LUNDI, 29 mars 1886 à 11 heures A. M. aux Nos. 133, 135 et 137 rue des Français entre Remparts et St Claude, ... en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District ... Division E, daté du 16 mars 1886, il sera vendu le contenu et les accessoires de la fabrique d'eau de seltz et d'eaux minérales, ainsi qu'un lot de meubles de ménage, appartenant à ladite succession, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20mars—20,25,29

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Maison en bois confortable sur la rue Roman, entre Labarpe et Lapeyrouse.

Succession d'Hyppolite Landry Bachery.

No. 8,992—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mars 1886, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant une jolie résidence, ayant galerie de côté, trois chambres, cabinets, cuisine, etc., et tout les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Roman, Labarpe, Lapeyrouse et Derbigny, mesurant 49 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Roman, sur une profondeur de 49 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Henry E. Ker, notaire.
20 mars—20, 27—avril 3, 10, 17, 24

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.

La résidence cottage à deux corps de logis, Nos 104 et 106 rue Rousseau.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Orange, près Tchoupitoulas, connue comme Kiley's Cotton Pickery.

Succession de WILLIAM KILEY, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 16,476.—

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, le 27 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 19 février 1886, Dossier No 16476, pour le compte de la succession de William Kiley, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

1. UN CERTAIN LOT OU PORTION DE terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Race et Orange, désigné par la lettre B. La dite portion de terre mesure 26 pieds 6 pouces de face à la rue Orange sur une profondeur de 70 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas qui le divise du lot A, et 81 pieds 4 pouces sur le côté de la ligne opposée, et 28 pieds 7 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, qui est oblique.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages connue comme Kiley's Cotton Pickery.

2. UN LOT DE TERRE DE VALEUR, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre A et mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Rousseau sur une profondeur de 93 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une RÉSIDENCE COTTAGE à deux corps de logis, connue comme les Nos 104 et 106 de la rue Rousseau.

Les mesures ci-dessus sont, plus ou moins, mesures américaines et d'après des plans faits par Chas. Schnauder, voyer, datés — février 1886.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie et 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant A. S. Beck, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1886.
24 fév—24 28 mars 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison.

Argenterie.

Succession de N. M. Benachi.

No 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—MERCREDI, 31 mars 1886, à 10 heures et demie, a. m. il sera vendu à l'enchère publique, au No 425 Chemin du Bayou, en vertu et conformément à un ordre de vente rendu par l'honorable William T. Houston, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 mars 1886,—

Tous les meubles qui se trouvent dans ladite maison, consistant en un bel ameublement de salon, lit et literie, chaises, tables, etc., un lot d'argenterie.

—Aussi—

Une vache et deux génisses.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20 mars—20,27,31.